

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Marque commerciale**

Filling solution 1ALK

**N° de produit**

A-87.290.060

**Numéro d'enregistrement (REACH)**

Sans objet

**Jedinstveni identifikator formule (UFI)**

-

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

NA

**Utilisations déconseillées**

-

Le texte intégral des catégories d'applications mentionnées et identifiées apparaît à la rubrique 16

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Nom et adresse de l'entreprise**

SWAN Analytische Instrumente AG

Studbachstrasse 13

CH-8340 Hinwil

Suisse

Phone: +41 44 943 63 00

Fax: +41 44 943 63 01

**Personne à contacter**

M.Lendi

**Courriel**

info@swan.ch

**Fiche de données de sécurité rédigée le**

19-03-2019

**Version de la fiche de données de sécurité**

4.0

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Pictogramme(s) de danger**

Sans objet

**Mention d'avertissement**

-

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830

▼ **Mention(s) de danger**

Sans objet

▼ **Conseil(s) de prudence**

Précautions -  
générales -  
Intervention -  
Stockage -  
Élimination -

▼ **Contient**

Sans objet

▼ **2.3. Autres dangers**

Sans objet

▼ **Autre étiquetage**

Fiche de données de sécurité disponible sur demande. (EUH210)

▼ **Autre**

Sans objet

▼ **COV (composés organiques volatils)**

Sans objet

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

▼ **3.1/3.2. Substances/ Mélanges**

NOM :	Eau
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 7732-18-5 N° CEr: 231-791-2
PROPORTION :	95-100%
CLASSIFICATION CLP :	NA

NOM :	Potassium bromide
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 7758-02-3 N° CEr: 231-830-3
PROPORTION :	2.5 - <5%
CLASSIFICATION CLP :	Eye Irrit. 2 H319

(\*) Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

▼ **Autres informations**

ATEmix(oral) > 2000  
Eye Cat. 2 Sum = Sum(Ci/S(G)CLi) = 0.24 - 0.36

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

▼ **4.1. Description des premiers secours**

▼ **Généralités**

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

▼ **Inhalation**

Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

▼ **Contact cutané**

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures salies. Lavez à fond avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la substance. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

▼ **Contact visuel**

Retirez éventuellement vos lentilles de contact. Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 15

minutes. Demandez l'assistance d'un médecin.

#### ▼ Ingestion

Faites beaucoup boire la personne et gardez-la sous surveillance. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissements ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

#### Brûlure

Sans objet

#### ▼ 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunene particulier

#### ▼ 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunene particulier

#### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### ▼ 5.1. Moyens d'extinction

Recommandé : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de : Des composés halogénés. Certains oxydes de métal. Le feu va dégager une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les pompiers doivent utiliser leurs propres équipements de protection. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

#### ▼ 5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'exigences particulières.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'exigences particulières.

#### ▼ 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, du kieselgur, de la sciure et du liant universel pour ramasser les liquides. Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

#### ▼ 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 concernant le traitement des déchets. Voir la rubrique 8 concernant les mesures de protection individuelle.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### ▼ 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

#### ▼ 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

#### Température de stockage

Aucune information disponible

#### ▼ 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### ▼ Limites d'exposition

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste française des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

#### ▼ DNEL / PNEC

Pas d'informations

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun contrôle n'est nécessaire à condition que le produit soit utilisé normalement.

#### Précautions générales

Fumer, consommer de la nourriture et des boissons ainsi que le stockage de tabac, de nourriture et de boissons est interdit dans le local de travail.

#### Scénarios d'exposition

S'il existe une annexe pour cette fiche de données de sécurité, conformez-vous aux scénarios d'exposition indiqués.

#### Limite d'exposition

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

#### ▼ Mesures techniques

Appliquez s de précaution standard du secteur lors de l'utilisation du produit. Evitez l'inhalation de gaz et de poussières.

#### ▼ Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

#### ▼ Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Sans objet

#### ▼ Généralités

Utilisez exclusivement des équipement de protection comportant la marque CE.

#### Équipements respiratoires

NA

#### Protection de la peau

Pas d'exigences particulières.

#### ▼ Protection des mains

Gants non nécessaires

#### Protection des yeux

Pas d'exigences particulières.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### ▼ 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide
Couleur	Clair
Odeur	Pas d'odeur
Seuil olfactif (ppm)	Aucune information disponible
pH	Aucune information disponible
Viscosité (40°C)	Aucune information disponible
Densité (g/cm <sup>3</sup> )	Aucune information disponible
<b>Changement d'état</b>	
Point de fusion (°C)	Aucune information disponible
Point d'ébullition (°C)	Aucune information disponible
Pression de vapeur	Aucune information disponible
Température de décomposition (°C)	Aucune information disponible
Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)	Aucune information disponible

### Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)	Aucune information disponible
Inflammabilité (°C)	Aucune information disponible
Inflammation spontanée (°C)	Aucune information disponible
Limite d'explosivité (% v/v)	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible
<b>Solubilité</b>	
Solubilité dans l'eau	Soluble
n-octanol/coefficient d'eau	Aucune information disponible
<b>9.2. Autres informations</b>	
Solubilité dans la graisse (g/L)	Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité**  
Pas d'informations
- ▼ **10.2. Stabilité chimique**  
Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7.
- ▼ **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**  
Aucunene particulier
- ▼ **10.4. Conditions à éviter**  
Aucunene particulier
- ▼ **10.5. Matières incompatibles**  
Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.
- ▼ **10.6. Produits de décomposition dangereux**  
Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
  - ▼ **Toxicité aiguë**  
Substance: Potassium bromide  
Espèce: Rat  
Test: LD50  
Voie d'exposition: Oral  
Valeur: 3.070 mg/kg
  - ▼ **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Aucune information disponible
  - Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Aucune information disponible
  - Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Aucune information disponible
  - Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Aucune information disponible
  - Cancérogénicité**  
Aucune information disponible
  - Toxicité pour la reproduction**  
Aucune information disponible
  - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**  
Aucune information disponible
  - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**  
Aucune information disponible
  - Danger par aspiration**  
Aucune information disponible
  - ▼ **Effets sur le long terme**  
Aucunene particulier

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### ▼ 12.1. Toxicité

Substance: Potassium bromide  
 Espèce: Poisson  
 Test: LC50  
 Durée: 96 h  
 Valeur: > 30 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Substance	Biodégradable dans l'environnement aquatique	Test	Valeur
Aucune information disponible			

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substance	Potentiel bioaccumulable	LogPow	BCF
Aucune information disponible			

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations

### ▼ 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

### ▼ 12.6. Autres effets néfastes

Aucune particulière

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.

#### Déchets

Catalogue Européen de Déchets (CED)

-

#### ▼ Étiquetage spécifique

Sans objet

#### Emballages pollués

Pas d'exigences particulières.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 – 14.4

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

#### ADR/RID

14.1. Numéro ONU	-
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-
14.4. Groupe d'emballage	-
Notes	-
Code de restriction en tunnels	-

#### IMDG

UN-no.	-
Proper Shipping Name	-
Class	-
PG*	-
EmS	-
MP**	-
Hazardous constituent	-

#### IATA/ICAO

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830

UN-no. -  
Proper Shipping Name -  
Class -  
PG\* -

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

-

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'informations

(\*) Packing group

(\*\*) Marine pollutant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Limites d'utilisation

Seulement pour les utilisateurs professionnels

##### Demandes de formation spécifique

-

##### Autre

Sans objet

##### Seveso

-

##### Sources

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH).

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### ▼ Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

-

#### Autres éléments d'étiquetage

Sans objet

#### Autre

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

#### Homologué par

Admin

#### Date de la dernière modification importante (premier chiffre de la version de la fiche)

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830

29-06-2016(3.0)

**Date de la dernière modification mineure (dernier chiffre de la version de la fiche)**

29-06-2016

---

ALPHAOMEGA. Licens nr.:3618221614, 6.5.0.18  
[www.chymeia.com](http://www.chymeia.com)